

présent deux terres considérables, savoir *le fief terre, et seigneurie de Portneuf*, consistant en manoir seigneurial décoré de toutes les marques de noblesse et seigneurie, accompagné d'une belle chapelle où se célèbre le service divin, tant pour le dit Sieur de Bécancour et sa famille, domestiques, qu'habitants de la dite seigneurie, de plusieurs autres bâtimens, pour le logement de ses domestiques, chevaux et équipages, et autres choses nécessaires pour les commodités de la vie, à côté desquels est une basse-cour, et les bâtimens qui sont nécessaires, comme étables, granges, parc, jardins, bois, moulins, et une quantité de terres bien cultivées, qui produisent un revenu considérable, en outre il possède encore, à trente lieues du dit Portneuf, une autre terre et seigneurie appelée *les îles Bouchard*, de grande étendue, et plusieurs belles dépendances, possessions et héritages, bien cultivés, auxquels appartiennent les droits de moyenne et basse justice, à laquelle il fait travailler pour la bâtir et